



République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 02/09/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 08 SEPTEMBRE 2022 35. 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 9

Représentés : 2

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit Septembre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,
 STEHLE C.
Absents représentés: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration
 à MORESMAU JP
Absents : QUEVREUX M, NICAISE V.

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 22 juin 2022 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2021.

Sur le rapport de *Madame/Monsieur* le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Le Maire,
 SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.